

OBJET : *Mise à jour des membres de la commission SAGE*
« *Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux* »

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre, à 19 heures 00, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle des fêtes, Boulevard des Lavandières 69670 Vaugneray, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS.

Etaient présents au titre du bloc de compétences « affaires générales »

Mesdames : C. DUCASTEL, A. NELIAS, H. DROMAIN, A. GROSPERRIN, M. ROGEL et C. SCHUTZ.

Messieurs : F. FORT, P. TISSOT, J-M. THIMONIER, D. MALOSSE, O. BAREILLE, J-C. KOHLHAAS,
 F. GROULT, F. THEVENIEAU, Y. JAILLARD, D. AUDIFFREN, J. CORBIN, J-Y. GARABED,
 F. HYVERNAT, A. BROTTET, R. DUMOND, S. BOUKACEM et F. FOURDIN.

Président : Jean-Charles KOHLHAAS.

Secrétaire de séance : Olivier BAREILLE

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 23 / Voix : 66 sur 109).

Convocation en date du : 11 octobre 2022.

Nature de l'acte : Désignation des représentants-autres (5.3.9)

Monsieur le Président rappelle que lors du conseil syndical du 12 novembre 2020, six commissions permanentes thématiques ont été créées et leurs membres élus, conformément à l'article 7 de l'arrêté n°69-218-02-01-004 relatif aux statuts du SAGYRC.

À cette occasion, M. Julien LIOT, délégué de la commune d'Yzeron, a été élu membre de la Commission « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux – SAGE ».

J-C KOHLHAAS expose que suite à la démission de M. LIOT de ses mandats de conseiller municipal de la commune d'Yzeron et de délégué titulaire au Sagyrc, acceptée par le Préfet en date du 27 juin 2022, il convient de procéder à son remplacement au sein de la commission SAGE.

Il précise que la commission SAGE a en charge le suivi de l'étude de préfiguration du futur SAGE sur les bassins versants de l'Yzeron et du Garon, en co-portage avec le Syndicat intercommunal du Garon (SMAGGA), portant sur les enjeux du territoire, la définition du périmètre et l'organisation de la gouvernance de la démarche.

La commission SAGE est composée de sept membres :

Anne GROSPERRIN	Eric HORRIOT
Safi BOUKACEM	Jean-Luc DA PASSANO
Florestan GROULT	Philippe TISSOT
Julien LIOT (démissionnaire)	

Monsieur le Président rappelle que les commissions thématiques sont composées uniquement de délégués titulaires et que la désignation des membres est effectuée au scrutin secret, sauf si le conseil syndical décide, à l'unanimité, d'y renoncer.

Il invite le conseil syndical à procéder à l'élection d'un membre de la commission SAGE, en remplacement de M. Julien LIOT, démissionnaire. Il fait appel aux candidatures. Seul M. Fabrice FOURDIN, délégué titulaire d'Yzeron, se porte candidat.

Sur proposition du Président et après précisions sur la procédure, il est décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée conformément à l'article 18 du règlement visé ci-dessous.

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Oùï l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition,
Vu l'arrêté n°69-2018-02-01-004 du 01 février 2018 relatif aux statuts du syndicat et notamment son article 7 sur les commissions syndicales,
Vu le règlement intérieur du Conseil syndical du 24/02/2021 et notamment son article 18,

Considérant que, au vu de l'arrêté sur les statuts du syndicat la présente délibération relève des affaires générales,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 66 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 voix d'abstention :

ARTICLE UNIQUE : D'ELIRE M. Fabrice FOURDIN membre de la commission SAGE, en remplacement de M. Julien LIOT, démissionnaire.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

LE PRESIDENT
Jean-Charles KOHLHAAS



LE PRESIDENT,
Jean-Charles KOHLHAAS

